



MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT
ET DÉVELOPPEMENT
DURABLE



Diagnostic du Secteur Forestier

CCNF

Kinshasa, le 06 Novembre 2024





POURQUOI UN DIAGNOSTIC :

- Pour soutenir la préparation du document de Politique Forestière Nationale (PFN).
- Son objectif principal est d'identifier les problématiques majeures dans chaque aspect de la gestion forestière afin de définir des stratégies efficaces pour répondre aux enjeux politiques et juridiques.

SOURCE DES DONNEES POUR CE DIAGNOSTIC :

- Des études spécifiques menées dans le cadre de l'assistance technique fournie par GINGER SOFRECO au PGDF.
- les résultats des États Généraux des Forêts (EGF) organisés à Kinshasa en janvier dernier sont particulièrement significatifs.
- Des études financées dernièrement par le PNUD et la FAO ou UE :
 - Etude sur le capital forestier national en vue de la préparation du schéma national de l'aménagement du territoire (SNAT) de la République Démocratique du Congo »
 - Etude sur les projets forestiers du marché volontaire du carbone dans l'espace COMIFAC »
- Les contributions des membres de la Cellule de Coordination de la Politique Forestière Nationale (CCPFN), des groupes thématiques du PGDF sur différents aspects de la gestion forestière, et du panel d'experts réuni à Kisantu du 21 au 27 juillet 2024



11 THEMATIQUES ABORDEES :

1. Ressources forestières de la RDC
2. Types de forêts
3. Sols et évaluation de la couverture forestière
4. Cadre juridique et institutionnel de la gestion forestière
5. Gestion forestière
6. Conservation de la biodiversité et aires protégées
7. Services écosystémiques
8. Questions forestières émergentes
9. Recherche, formation et données scientifiques sur les forêts
10. Partenariats, coopération et financement
11. Transversalité forestière



RESSOURCES FORESTIÈRES DE LA RDC

- Etat des lieux du potentiel en ressources forestières durables par grands type de massif forestiers
- Estimation du potentiel disponible pour le groupe des essences principales (essences couramment exploitées et autres essences principales considérées ensemble)
- Point sur les plantations forestières en RDC et leur impact carbone qui peut générer des crédits-carbone
- Point succinct sur les ressources en produits forestiers non ligneux (PFNL).

Cet état des lieux des ressources forestières de la RDC permet d'appréhender les grands enjeux en termes de superficies des diverses modes de gestion de ces ressources ; en termes économiques, et en se projetant dans en avenir de 30 ans, on peut évaluer les superficies forestières pour la production de bois d'œuvre nécessaires pour les besoins intérieurs mais aussi pour l'exportation, les besoins en bois énergie mais également les enjeux en termes de conservation de ces ressources. Avec l'évaluation des besoins en termes de terres agricoles fertiles et les grands bassins de population, il est possible d'appréhender la répartition spatiale de ces différentes spéculations.



TYPES DE FORÊTS

Les forêts appartiennent à l'État congolais et peuvent être utilisées par des individus ou des entreprises conformément à la loi. Les forêts situées sur des terres concédées appartiennent aux concessionnaires conformément à la législation foncière. De même, les forêts dans les villages, leurs environs ou dans des champs collectifs ou individuels sont la propriété clanique du village ou du propriétaire du champ respectif.

Le Code forestier de 2002 organise le domaine forestier en trois grandes catégories ou affectations :

- Les forêts classées,
- Les forêts protégées,
- Les forêts de production permanente.



SOLS ET ÉVALUATION DE LA COUVERTURE FORESTIÈRE

Les types d'occupation des terres ont été stratifiées sur la base de critères biophysiques et écologiques afin de créer des unités spatiales relativement homogènes.

C'est ainsi que la stratification nationale de la RDC comporte dix classes.

Les quatre premières concernent les forêts naturelles (classe 1 à classe 4) et les autres concernent les terres non forestières (classe 5 à classe 10) : 1. Forêt dense humide sur terre ferme (FDHTF), 2. Forêt dense humide sur sol hydromorphe (FDHSH), 3. Forêt secondaire (FSc) , 4. Forêt sèche ou forêt claire (FSFC), 5. Savane, 6. Culture Pérenne (CP), 7. Culture et régénération de culture abandonnée (CRCA), 8. Zone d'eau, 9. Agglomération, 10. Autres terres

La connaissance des types de forêts et de la couverture forestière est un enjeu est majeur pour suivre la problématique de la dégradation et déforestation ; la mise en place d'un Système de Surveillance des Terres par Satellite fiable sera un atout majeur pour évaluer ces surfaces de forêt stable, de non-forêt stable et de déforestation, la désagrégation de la déforestation et mettre en place des mesures d'atténuation.



CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE LA GESTION FORESTIÈRE

La Constitution de la RDC du 18 février 2006 telle que révisée à ce jour établit la souveraineté de l'État sur les forêts et délègue leur gestion à la loi, tenant compte des compétences partagées entre le pouvoir central et les provinces. En réponse à cette exigence constitutionnelle, la loi n°011/2002 du 29 août 2002 portant Code Forestier définit les principes essentiels de la gestion forestière. Son objectif est de maximiser la contribution économique du secteur forestier tout en assurant la protection, la conservation, la valorisation et l'utilisation durable des ressources forestières. Elle vise également à lutter contre la déforestation et à intégrer activement les peuples autochtones et les communautés locales dans les mécanismes de gestion, tout en améliorant leurs conditions socio-économiques. Cette thématique dresse également l'état actuel du cadre institutionnel et les rôles et responsabilités des acteurs de gestion forestière en RDC. A ce propos, le Code Forestier de la RDC énonce le principe de la gestion publique des forêts, tout en consacrant la gestion participative du secteur et une approche partenariale dans la gouvernance des forêts congolaises. Cela implique la consultation des populations locales et reconnaît leur droit de possession coutumière sur les forêts.

Malgré les progrès réalisés, des défis persistent quant à l'harmonisation des compétences entre les niveaux central, provincial et local, ainsi qu'à l'adaptation continue aux normes internationales de gouvernance forestière et leurs écarts par rapports aux savoirs locaux, besoins des communautés et normes locales. L'engagement des parties prenantes non étatiques, y compris les peuples autochtones, la société civile et le secteur privé, reste essentiel pour renforcer la durabilité de la gouvernance forestière en RDC.



GESTION FORESTIÈRE

La gestion durable des forêts garantit leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité de satisfaire, actuellement et pour l'avenir, les fonctions économiques, écologiques et sociales pertinentes aux niveaux local, national et international, sans causer de préjudices à d'autres écosystèmes. La gestion forestière RDC se concentre principalement sur l'exploitation du bois d'œuvre et le marché émergent du carbone, en laissant de côté d'autres secteurs comme le bois énergie, le bois de service et les produits forestiers non ligneux. Les modes de gestion réelle sur terrain incluent à la fois des pratiques régulées et non régulées, légales et illégales, avec des enjeux liés à la production de bois d'œuvre, l'exportation des grumes, la traçabilité et la légalité des produits forestiers.

Dans un contexte général, le bois congolais destiné au marché extérieur est en grumes, mais la quotité affectée à la consommation nationale et au Marché régional ne subit que la première transformation. D'où, le bois sans Plus-value. Cette assertion est autant vraie pour les concessionnaires que pour les opérateurs artisanaux qui mettent sur le Marché national et international le bois de qualité inférieure. Plusieurs contraintes font obstructions à la transformation poussée du bois congolais.



CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET AIRES PROTÉGÉES

- Biodiversité exceptionnelle, comprenant une variété d'écosystèmes allant des forêts aux savanes et aux zones humides.
- Plusieurs espèces endémiques et/ou menacées d'extinction telles que les gorilles des montagnes et les éléphants de forêt. Ces écosystèmes sont essentiels pour leur rôle crucial dans la régulation du climat global et la fourniture de services écosystémiques vitaux.
- Les Aires Protégées constituent le principal outil sur lequel les politiques publiques congolaises se sont historiquement appuyées pour assurer la conservation et la gestion durable du patrimoine naturel national. Le réseau est constitué aujourd'hui de 80 aires protégées, couvrant au moins 13,5 % de la superficie du territoire national.

En ce qui concerne l'amélioration de la gestion des aires protégées existantes et extension du réseau d'aires protégées nationales, il est envisageable de renforcer la participation des communautés locales dans la gestion des aires protégées ainsi que d'élaborer et adopter des normes standards de gestion des aires protégées ; Par ailleurs, pour l'atteinte de l'objectif 30x30, la poursuite des études relatives à l'identification des zones prioritaires pour la conservation in et ex situ de la biodiversité est impérative pour la création de nouvelles aires protégées ; la création des concessions forestières de conservation est également d'un enjeu majeur.



SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

Les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) ont pour but de responsabiliser et d'encourager les utilisateurs des ressources foncières et forestières à adopter des pratiques durables, réduisant ainsi les pressions sur les forêts et favorisant la restauration des stocks de carbone forestier. Ils établissent un lien direct entre les paiements et les bénéfices environnementaux. Les PSE consistent principalement à rémunérer les acteurs pour l'utilisation des terres qui sécurise un ou plusieurs services écosystémiques. Bien qu'il existe diverses définitions des PSE reflétant la variété des modèles, le manque de clarté peut entraîner une confusion quant aux mécanismes à considérer comme des paiements pour services environnementaux. Cependant, tous visent à un objectif commun : fournir des services environnementaux qui sont sous-fournis en raison de l'absence d'incitations économiques.

Il est important d'améliorer l'état de connaissances et le cadre de gouvernance des services écosystémiques. Un cadre légal qui définisse clairement les services écosystémiques en RDC est impératif.



QUESTIONS FORESTIÈRES ÉMERGENTES

- Tourbières et autres Zones humides : Les tourbières sont des écosystèmes humides composés de matières organiques décomposées, formées sous des conditions climatiques et topographiques spécifiques. La RDC abrite le plus grand complexe de tourbières sous les tropiques, situé dans la Cuvette Centrale du Bassin du Congo, couvrant environ 123 750 km², soit 75% des tourbières du Bassin du Congo.
- Les Dynamiques climatiques et REDD+ pour les Forêts : Le mécanisme de Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+) est un mécanisme de la Convention-Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC).
- Le Marché carbone : Pour réduire les émissions des gaz à effet de serre conformément aux engagements climatiques un mécanisme visant à récompenser les pays en développement a été mis en place depuis 2005 dans le cadre de la Convention Climat des Nations Unies.

Une vision générale et une stratégie nationale de gouvernance pour les écosystèmes humides, incluant les tourbières est impérative afin de mieux gérer les conflits et favoriser les synergies entre les tourbières et d'autres processus climatiques et forestiers. En ce qui concerne la gouvernance REDD+, une redynamiser des organes de gestion (Comité de pilotage, CNREDD, comité scientifique, ...) s'avère nécessaire La finalisation et la publication de l'arrêté interministériel fixant le taux et les modalités de recouvrement de la taxe carbone est également importante.



RECHERCHE, FORMATION ET DONNÉES SCIENTIFIQUES SUR LES FORÊTS

La recherche forestière en RDC est cruciale pour la biodiversité mondiale et le développement socio-économique du pays. Elle vise à comprendre les écosystèmes forestiers, conserver la biodiversité et développer des pratiques de gestion durable. Gérée par le Ministère de la Recherche, elle implique aussi des institutions comme l'INERA, les universités, ainsi que des partenaires internationaux et ONG. La coopération entre ces acteurs est essentielle pour relever les défis liés à la gestion des ressources forestières et assurer un avenir durable pour les écosystèmes forestiers congolais et, au-delà, du Bassin du Congo. Le Diagnostic fait aussi un point sur la formation forestière. Par ailleurs, un état des lieux de la Gouvernance de l'information et sur les statistiques/données forestières est fait.

La mise en place d'une structure d'orientation scientifique et de facilitation de dialogue science-politique-industriels/Innovateurs afin de déterminer les priorités scientifiques à travers la communauté de recherche dans le Bassin du Congo, d'articuler les questions scientifiques les plus urgentes et réalisables de la nouvelle économie climatique et d'orienter les réponses sociétales à l'évolution de l'environnement (utilisation des terres et changement climatique) est nécessaire.



PARTENARIATS, COOPÉRATION ET FINANCEMENT

Le Diagnostic dresse un état des lieux sur les partenariats et la coopération existante dans le secteur forêt ainsi qu'un point sur le financement du secteur forestier en RDC et sur les aspects de la fiscalité (et parafiscalité) du secteur.





TRANSVERSALITÉ FORESTIÈRE

- Savoirs endogènes
- Genre dans la foresterie
- Ressources en Eau
- Communication forestière et environnementale
- Lutte contre la criminalité environnementale et les écocides

La valorisation de l'égalité des genres dans les politiques forestières en RDC et dans le Bassin du Congo est non seulement une question de justice sociale, mais aussi un facteur clé pour une gestion forestière durable et inclusive. En surmontant les lacunes existantes et en adoptant des approches inclusives, il est possible de créer des politiques forestières qui bénéficient équitablement à toutes les parties prenantes et renforcent la résilience des écosystèmes forestiers et des communautés locales



Chaque thématique est abordée sous quatre angles :

- État des lieux des connaissances ;
- Lacunes de connaissances ;
- Forces, faiblesses, opportunités et menaces ;
- Perspectives.



MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT
ET DÉVELOPPEMENT
DURABLE



► **Merci de votre attention**

